



Conseil économique et social

Distr. générale
14 décembre 2012
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Soixante-quinzième session

Genève, 26-28 février 2013

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

Programme de travail et plan d'évaluation biennale pour 2012-2013

Programme de travail du sous-programme «Transports» pour 2012-2013

Note du secrétariat

Introduction

1. On trouvera ci-après une présentation du programme de travail correspondant au sous-programme «Transports» (ci-après, le sous-programme) pour 2012-2013, qui a été adopté par le Comité des transports intérieurs (ci-après, le Comité) à sa soixante-quatorzième session (ECE/TRANS/224, par. 93). Le programme sera soumis au Comité exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE) pour approbation officielle. Le Comité aura la possibilité d'aménager son programme de travail au cours de l'exercice biennal. Il sera rendu compte de ces aménagements dans un document distinct.
2. Le programme de travail est conçu selon une approche axée sur les résultats. Il prévoit, pour chaque module d'activités, une réalisation escomptée et une liste de propositions de produits/d'activités pour 2012-2013, qui devraient contribuer à l'obtention des résultats escomptés.
3. Le regroupement des activités en modules est exactement le même que celui utilisé par le Comité pour l'évaluation biennale des résultats de son sous-programme. Le lien entre le cadre stratégique de la CEE et l'approche par modules utilisée pour l'évaluation biennale du sous-programme pour 2012-2013 est indiqué dans le document ECE/TRANS/2012/10/Rev.1.
4. En outre, les produits/activités énumérés dans le présent document correspondent au budget-programme de la CEE pour 2012-2013 et sont complétés par des éléments additionnels afin de prendre en compte les évolutions et besoins plus récents des États membres de la CEE. Pour s'y référer plus facilement, ces nouveaux produits/activités sont suivis de la mention «additionnel».

5. Les produits/activités ont été classés dans les modules d'activités dont ils relèvent selon les grandes catégories suivantes: a) séances et documents correspondants; b) publications et autres supports d'information; c) coopération technique, y compris les séminaires, ateliers, stages de formation et services de conseil.
6. Les indicateurs de succès pertinents ainsi que les données de référence et les objectifs en fonction desquels les résultats seront évalués sont présentés dans le document ECE/TRANS/2012/10/Rev.1, afin de permettre au Comité de vérifier plus facilement si tous les produits nécessaires pour obtenir les réalisations escomptées ont été inclus dans le plan.
7. L'annexe I du présent document énumère les textes généraux portant autorisation des activités de la CEE, ainsi que les textes relatifs au sous-programme.
8. Enfin, l'annexe II présente les programmes de travail de trois projets extrabudgétaires (TER, TEM et PEP-TSE) qui sont financés par des gouvernements participants, bénéficient des services du secrétariat et ont leur propre cycle de programmation.

I. Objectif et stratégie

8. Le sous-programme a pour but de faciliter les mouvements internationaux de personnes et de marchandises par les moyens de transport terrestre et de porter la sûreté, la protection de l'environnement, l'efficacité énergétique et la sécurité des transports à des niveaux qui contribuent véritablement au développement durable.
9. Le sous-programme, qui relève de la Division des transports, s'articulera autour de quatre grands axes: le cadre juridique et réglementaire relatif aux transports terrestres internationaux; l'amélioration de l'application des lois et du cadre réglementaire; la capacité des pays en ce qui concerne le développement d'infrastructures de transport paneuropéennes et transcontinentales et la facilitation des transports et du commerce; le renforcement des capacités en Europe orientale et en Europe du Sud-Est, dans le Caucase et en Asie centrale.
10. Le cadre juridique et réglementaire relatif aux transports terrestres internationaux comprendra de nouvelles recommandations et de nouveaux instruments relatifs aux transports ainsi qu'une version révisée et mise à jour des 57 accords en vigueur et de nombreuses réglementations et recommandations. Il visera tous les modes de transport terrestre (routiers, ferroviaires, fluviaux et intermodaux) ainsi que certains domaines d'intérêt particuliers tels que la construction automobile et le transport des marchandises dangereuses, le tout sur la base des consensus et des communautés de vues qui se seront dégagés des réunions intergouvernementales de la CEE sur les transports.
11. Pour ce qui est d'améliorer l'application des textes de loi et le contrôle de cette application, on incitera de nouveaux pays à adhérer aux instruments juridiques négociés par la CEE. On s'efforcera de promouvoir leur application et d'en assurer le suivi grâce à des mécanismes améliorés visant le plus grand nombre possible de ces instruments. À cette fin, l'intégration de certains instruments juridiques de la CEE (par exemple, les règlements relatifs aux véhicules et au transport des marchandises dangereuses) dans l'acquis communautaire de l'Union européenne (par la Commission européenne) continuera de jouer un rôle important.
12. Pour appuyer l'intégration économique paneuropéenne et eurasiatique, l'accent sera mis sur la coopération régionale et sous-régionale en vue de renforcer les capacités nationales pour le développement des infrastructures de transport. En outre, on s'attachera à promouvoir les liaisons de transport l'Europe et l'Asie en coopération avec la Commission

économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et les États membres. On encouragera également le renforcement des liaisons entre l'Europe et l'Afrique, et entre l'Europe et le Moyen-Orient, y compris à travers la Méditerranée, en coopération avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO). La facilitation des transports et du commerce consistera essentiellement à faciliter le transit et le franchissement des frontières, grâce notamment à l'application de la Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières, y compris la réalisation de projets pilotes d'évaluation de la performance en matière de passage des frontières. On répondra aux besoins particuliers des pays en transition sans littoral et des pays de transit voisins par une assistance technique et des travaux d'analyse.

13. On s'attachera tout spécialement à continuer de renforcer la capacité des pays de l'Europe orientale et de l'Europe du Sud-Est, du Caucase et de l'Asie centrale à appliquer les instruments juridiques, règles et normes de la CEE pertinents, en organisant des missions de conseil, des séminaires et des ateliers. Les activités de renforcement des capacités seront planifiées en concertation avec les gouvernements intéressés et avec le concours d'experts internationaux et du personnel de la Division.

14. La coopération et les partenariats avec l'Union européenne et d'autres organisations internationales seront renforcés, notamment dans le cadre du Forum international des transports. La coopération avec les autres commissions régionales et l'ensemble des partenaires du Groupe des Nations Unies pour la collaboration en matière de sécurité routière se poursuivra en vue d'améliorer la sécurité routière dans le monde et de faire respecter la législation, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. On développera aussi la concertation entre secteur public et secteur privé en coopérant davantage avec les organisations non gouvernementales représentant les opérateurs de transport, les secteurs industriels concernés, les usagers des transports et les consommateurs.

15. De nouveaux projets multisectoriels seront lancés, en particulier dans le but d'améliorer l'efficacité énergétique dans les transports, dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, tandis que les projets déjà mis en place (notamment dans les domaines des transports, de la santé et de l'environnement, de la facilitation du commerce et des transports, des chaînes d'approvisionnement mondiales et de la compétitivité) seront renforcés.

16. La Division des transports continuera d'assurer le secrétariat du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, qui relève du Conseil économique et social, et de ses organes subsidiaires.

II. Produits/activités pour l'exercice biennal 2012-2013

Module 1 Coordination générale

<i>Description du module (facultatif)</i>	<i>Réalisations escomptées</i>
Coordination générale de toutes les activités menées par le Comité des transports intérieurs et ses organes subsidiaires ainsi que des activités intersectorielles, afin d'assurer la cohérence d'ensemble du sous-programme.	Succès de la tenue des réunions annuelles du Comité des transports intérieurs (CTI) et de son Bureau ainsi que de celles du Président et des Vice-Présidents du CTI avec le Comité exécutif.

Produits/activités*a) Réunions¹ et documents correspondants*

- 1.1 Comité des transports intérieurs (soixante-quatorzième session, 2012; soixante-quinzième session, 2013) (12 réunions).
- 1.2 Bureau du Comité des transports intérieurs (4 sessions en 2012, 4 sessions en 2013) (20 réunions).

Documentation:

Rapports des sessions du Comité (2) et 24 autres documents, y compris 18 documents additionnels.

b) Publications et autres supports d'information

- 1.3 Publication: «Transport for Sustainable Development»; (1, additionnel).
- 1.4 Maintenance annuelle des bases de données relatives à différents domaines de fond du sous-programme (2).
- 1.5 Maintenance annuelle du site Web du sous-programme (2).
- 1.6 Catalogues annuels de communiqués de presse (2).
- 1.7 Autres documents d'information (6).

c) Coopération technique

- 1.8 Deux missions de conseil concernant des instruments juridiques relatives aux transports intérieurs (2).

Module 2**Tendances et économie des transports
(y compris les liaisons de transport Europe-Asie)***Description du module (facultatif)**Réalisations escomptées*

Le Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (WP.5) constitue une tribune pour l'échange d'idées concernant les progrès et les difficultés en matière de transports intérieurs durables dans la région paneuropéenne. Son objectif principal est d'améliorer la compréhension par les États membres des grandes tendances et de l'évolution des transports intérieurs dans la région de la CEE et de renforcer la coopération internationale aux fins du développement des systèmes de transport durables. Son domaine d'activité inclut l'étude des aspects économiques des transports compte tenu: i) du processus d'intégration en cours dans la région de la CEE; ii) des réformes en cours dans les pays membres, en suivant l'évolution actuelle du secteur des transports afin de recenser, d'encourager et de faire connaître les exemples positifs pour le développement des transports. Il s'efforce également d'améliorer la coordination intermodale et l'intégration en vue d'établir un système européen de transport durable. Son domaine

- Meilleure compréhension par les États membres des grandes tendances et de l'évolution des transports dans la région de la CEE.
- Renforcement de la coopération en matière de développement des liaisons de transport entre l'Europe et l'Asie.

¹ Dans cette section, on entend par «réunion» une réunion d'une demi-journée (trois heures).

*Description du module (facultatif)**Réalisations escomptées*

d'activité s'étend également au développement des liaisons de transport entre l'Europe et l'Asie ainsi qu'aux effets des changements climatiques et à l'adaptation à ces changements dans les réseaux de transport internationaux, dans le cadre des travaux approfondis de groupes d'experts mandatés dans chacun de ces domaines.

Principales tâches:

- Assurer le secrétariat du Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports;
- Faciliter l'échange de données entre les pays membres sur les faits nouveaux en matière de politique des transports;
- Coordonner la coopération entre les gouvernements et d'autres intervenants (organisations intergouvernementales et non gouvernementales, organisations régionales d'intégration économique, secteur privé et milieux universitaires);
- Fournir une assistance technique et administrative aux pays en transition.

Autres activités menées dans le cadre du module

Le Groupe d'experts des liaisons de transport Europe-Asie appuie la mise en œuvre des projets prioritaires définis et encourage l'incorporation de tous les itinéraires de transport Europe-Asie recensés dans les accords internationaux respectifs relatifs aux réseaux. Il s'emploie également à lever les obstacles à la fluidité du mouvement des marchandises au passage des frontières internationales et continue à renforcer les capacités des agents nationaux des diverses instances s'occupant des formalités et des procédures relatives au passage des frontières. Le Groupe d'experts poursuit actuellement ses travaux visant à coordonner la planification des infrastructures, évaluer et hiérarchiser les projets d'infrastructure, étudier et analyser les options économiquement viables en matière de transport intérieur, examiner les obstacles non physiques et recueillir des données sur les flux de trafic dans la région concernée par le projet; renforcer les capacités nationales; mettre en commun les données d'expérience et les meilleures pratiques relatives aux axes de transport Europe-Asie; et compléter et actualiser la base de données du système d'information géographique (SIG). Achèvement de la phase II du projet de LTEA et poursuite possible des travaux dans le cadre d'une nouvelle phase III:

- Coordination de la planification des infrastructures;
- Évaluation et hiérarchisation des projets d'infrastructure;
- Étude et analyse des options économiquement viables en matière de transport intérieur;
- Examen des obstacles non physiques et recueil des données sur les flux de trafic dans la région concernée par le projet;
- Renforcement des capacités nationales;
- Mise en commun des expériences et meilleures pratiques le long des axes de transport Europe-Asie;

- Développement ultérieur et mise à jour de la base de données SIG et présentation du rapport final sur ses réalisations dans le cadre de la phase II.

Le Groupe d'experts chargé d'étudier les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements (durée: deux ans), financé par les ressources dont dispose le secrétariat ainsi que par des ressources supplémentaires fournies par les pays participants et d'autres organismes internationaux concernés, fera le point sur les données et analyses disponibles concernant les effets des changements climatiques sur les réseaux de transport internationaux dans la région de la CEE et au-delà, et formulera à l'intention des gouvernements des États membres des recommandations tendant à améliorer la viabilité à long terme des transports internationaux et à recenser les meilleurs exemples de mesures prises au niveau national pour remédier à la vulnérabilité des réseaux de transport dans les États membres.

Le Groupe d'experts doit:

- Recenser les effets potentiels des changements climatiques sur les infrastructures de transport dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, dans les différentes régions et pour les différents modes de transport;
- Déterminer le coût des effets des changements climatiques sur les réseaux internationaux de transports intérieurs;
- Déterminer quelles en sont plus largement les implications pour le commerce et le développement dans les pays touchés;
- Recenser les besoins de mesures d'adaptation correspondantes;
- Recenser les meilleures pratiques en matière de politique nationale et de gestion des risques;
- Élaborer des stratégies appropriées pour améliorer la résilience des réseaux de transport internationaux;
- Établir et présenter un rapport final comprenant des recommandations sur les orientations politiques visant à améliorer la viabilité à long terme des systèmes de transport internationaux dans des domaines tels que: les infrastructures, les méthodes d'évaluation des risques, l'évaluation des mesures d'adaptation, la gestion des risques, les outils de formation, et la mise en commun de l'information transfrontalière par les autorités nationales chargées des transports.

Produits/activités

a) Réunions et documents correspondants

- 2.1 Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (vingt-cinquième session en 2012; vingt-sixième session en 2013) (8 réunions).

Documentation:

Rapports des sessions (2); autres documents (6, dont 2 additionnels) sur le projet de liaisons de transport Europe-Asie (LTEA) (2), sur la situation des transports et les tendances nouvelles dans la région de la CEE (1), sur les difficultés de gestion de la chaîne logistique dans le secteur des transports (1), sur les tendances et les difficultés en matière de transport dans le secteur routier et ferroviaire (1), sur les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements en ce qui concerne les réseaux de transport internationaux (1).

- 2.2 Groupe d'experts des liaisons de transport Europe-Asie (2 sessions en 2012; 2 sessions en 2013) (8 réunions, additionnelles).

Documentation:

Rapports des sessions (1 additionnel); autres documents (additionnels), y compris le rapport d'activité du projet LTEA, une note d'information sur la sélection des axes et projets prioritaires, le rapport sur l'étude et l'enquête connexe relatives aux obstacles non physiques au transport international le long des axes Europe-Asie.

- 2.3 Groupe d'experts chargé d'étudier les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements en ce qui concerne les réseaux de transport internationaux (3 sessions en 2012) (12 séances, additionnelles).

Documentation:

Rapports des sessions (1 additionnel); autres documents (additionnels) à déterminer par les experts.

b) Publications et autres supports d'information

- 2.4 Rapport final sur la phase II du projet LTEA (publication; début 2012), (additionnel).
- 2.5 Mise à jour de la base de données du système d'information géographique (SIG) (2012-2013 renouvelable) (additionnel).
- 2.6 Rapport final du Groupe d'experts chargé d'étudier les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements en ce qui concerne les réseaux de transport internationaux (fin 2013), (additionnel).

c) Coopération technique

- 2.7 Questionnaire annuel sur la situation des transports et les nouvelles tendances dans la région de la CEE et établissement d'un rapport ayant pour objet d'informer le Groupe de travail et de promouvoir la coopération dans des domaines d'intérêt mutuel (additionnel).
- 2.8 Questionnaires de la CEE sur les projets LTEA prioritaires, en vue d'aider les pays à collecter et diffuser les informations nécessaires à la poursuite du projet (additionnel).
- 2.9 Questionnaires sur la facilitation du passage des frontières (obstacles non physiques) en vue d'aider les pays à collecter et organiser l'information et à renforcer les capacités en matière de facilitation du passage des frontières (additionnel).
- 2.10 Organisation d'ateliers (par exemple, sur les effets des changements climatiques sur les réseaux de transport internationaux ou sur les LTEA) (additionnel).

Module 3

Harmonisation des Règlements concernant les véhicules, changements climatiques et systèmes de transport intelligents (STI)

Description du module (facultatif)

Réalisations escomptées

Partie A: Activités du Forum mondial WP.29

Avec l'assistance de ses six groupes de travail subsidiaires (Groupe de travail du bruit (GRB), Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE), Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE), Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF), Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) et Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP)), le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) élaborera des règlements et des recommandations applicables aux véhicules automobiles ainsi qu'à leurs équipements et pièces et actualisera ceux qui sont en vigueur, notamment en ce qui concerne les activités pertinentes destinées à améliorer la sécurité de la circulation, à économiser l'énergie et à protéger l'environnement, ainsi qu'à éliminer les obstacles techniques au commerce des véhicules routiers. Ils élaboreront également des règles sur le contrôle technique périodique des véhicules à roues du point de vue de l'environnement et de la sécurité et la reconnaissance réciproque des résultats de ce contrôle.

Élaboration de nouveaux règlements et actualisation des règlements actuels applicables aux véhicules pour rendre ces derniers plus sûrs et moins polluants.

Principales tâches de la Division des transports:

- Assurer le secrétariat des organes ci-après:
 1. Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29);
 2. Groupe de travail du bruit (GRB);
 3. Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE);
 4. Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE);
 5. Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF);
 6. Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG);
 7. Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP);
 8. Comité de gestion pour la coordination des travaux (WP.29/AC.2);
 9. Comité d'administration de l'Accord de 1958 sur la construction de véhicules (WP.29/AC.1);

<i>Description du module (facultatif)</i>	<i>Réalisations escomptées</i>
<p>10. Comité d'administration de l'Accord de 1998 sur la construction de véhicules (WP.29/AC.3);</p> <p>11. Comité d'administration de l'Accord de 1997 sur le contrôle technique périodique des véhicules (WP.29/AC.4);</p> <ul style="list-style-type: none"> • Publier des amendements et des versions consolidées des Règlements, des Règlements techniques mondiaux de l'ONU et des Règles de la CEE; • Coopérer avec des gouvernements et des organisations internationales; • Fournir des conseils et assurer des formations sur le plan technique, ou participer à des conférences, séminaires ou ateliers d'assistance ou d'information technique (à la demande et en fonction des ressources disponibles). 	
<p>Partie B: Activités horizontales de la Division des transports</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer le projet du Compte de l'ONU pour le développement relatif aux émissions de CO₂ par les transports intérieurs; • Incorporer les Systèmes de transport intelligents dans les instruments juridiques élaborés par la Division des transports de la CEE. 	<p>Mise au point d'un outil permettant d'évaluer les émissions de CO₂ et de proposer des mesures visant à les réduire au moyen d'un convertisseur conforme à la politique des transports</p> <p>Adoption d'une feuille de route en matière de STI contenant 20 mesures à prendre sur le plan mondial pour développer les STI dans tous les instruments juridiques de la Division des transports de la CEE, mener à bien un travail d'analyse, renforcer les capacités, organiser des ateliers et des tables rondes de la CEE sur les STI.</p>

Produits/activités

a) Réunions et documents correspondants

- 3.1 Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29), Comité d'administration de l'Accord de 1958 sur la construction de véhicules, Comité d'administration de l'Accord de 1998 sur la construction de véhicules et Comité d'administration de l'Accord de 1997 sur le contrôle technique périodique des véhicules (6 sessions) (48 séances).

Documentation:

Rapports des sessions (6); autres documents, y compris documents relatifs aux modifications apportées aux instruments juridiques régissant la construction des véhicules automobiles (20), rapports sur l'état de l'Accord de 1958 (6), rapports sur l'état de l'Accord de 1997 sur le contrôle technique périodique (6), rapport sur l'Accord mondial de 1998 (6), Résolution d'ensemble sur la construction de véhicules (1), documents portant sur des propositions, sans rapport avec les règlements concernant des véhicules, adoptées par le Forum mondial (6 additionnels).

3.2 Groupe de travail du bruit (GRB) (4 sessions) (20 réunions).

Documentation:

Rapports des sessions (4). Deux séries de documents relatifs à des propositions de nouveaux règlements concernant des véhicules et à des propositions d'amendements à des règlements existants portant sur des questions liées au bruit.

3.3 Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE) (4 sessions) (28 réunions).

Documentation:

Rapports des sessions (4). Deux séries de documents relatifs à des propositions de nouveaux règlements concernant des véhicules et à des propositions d'amendements à des règlements existants portant sur des questions liées à l'éclairage.

3.4 Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE) (4 sessions) (24 réunions²).

Documentation:

Rapports des sessions (4). Deux séries de documents relatifs à des propositions de nouveaux règlements concernant des véhicules et à des propositions d'amendements à des règlements existants portant sur des questions liées à la pollution et à l'utilisation efficace de l'énergie.

3.5 Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF) (4 sessions) (28 réunions).

Documentation:

Rapports des sessions (4). Deux séries de documents relatifs à des propositions de nouveaux règlements concernant des véhicules et à des propositions d'amendements à des règlements existants portant sur des questions liées aux freins, à la direction et aux pneumatiques.

3.6 Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) (4 sessions) (28 réunions).

Documentation:

Rapports des sessions (4). Deux séries de documents relatifs à des propositions de nouveaux règlements concernant des véhicules et à des propositions d'amendements à des règlements existants portant sur des questions liées à la sécurité en général et aux systèmes antivol.

² 28 réunions étaient prévues au départ.

3.7 Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) (4 sessions) (28 réunions).

Documentation:

Rapports des sessions (4). Deux séries de documents relatifs à des propositions de nouveaux règlements concernant des véhicules et à des propositions d'amendements à des règlements existants portant sur des questions liées à la sécurité passive.

3.8 Comité de gestion pour la coordination des travaux (WP.29/AC.2) (6 sessions) (12 réunions).

Documentation:

Intégrée au point 5.1 ci-dessus.

b) Publications et autres supports d'information

3.9 Casques de protection pour motocyclistes (additionnel).

3.10 Brochure sur les dispositifs de retenue pour enfants (additionnel).

3.11 Informations juridiques relatives à la mise en œuvre des Accords de 1958, 1997 et 1998 mises à jour par le secrétariat et mises à disposition sur Internet (état des accords, autorités compétentes, consignes écrites, etc.) (additionnel).

3.12 Règlements concernant les véhicules et amendements à ces règlements (2).

3.13 Séminaire à l'intention des usagers extérieurs sur les Accords relatifs à la construction de véhicules (1).

c) Coopération technique

3.14 Services de conseil sur l'assistance juridique et technique aux Parties contractantes aux Accords aux fins de leur mise en œuvre efficace, ainsi qu'aux pays membres ou non membres de la CEE intéressés par une adhésion.

3.15 Services de conseil sur la coopération avec des gouvernements et des organisations internationales (1).

Module 4

Transport ferroviaire (Projet de chemin de fer transeuropéen (TER))³

<i>Description du module (facultatif)</i>	<i>Réalisations escomptées</i>
1. Suivi, examen et mise à jour de l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (AGC);	Meilleure compréhension des opérations et des politiques de transport ferroviaire dans la région – notamment les questions relatives à l'infrastructure, au passage des frontières, à l'interopérabilité ainsi qu'à la surveillance et à la mise à jour des instruments juridiques pertinents – et renforcement de la coopération entre les pays membres de
2. Examen de mesures visant à promouvoir l'efficacité du transport ferroviaire en tant qu'élément d'un système de transport durable, y compris les goulets d'étranglement dans les services de transport ferroviaire à l'échelle paneuropéenne;	
3. Compte rendu et analyse de l'utilisation des résultats du Projet de chemin de fer transeuropéen (TER) et de ses activités et renforcement de la coopération entre le projet TER et le Groupe de travail des transports par chemin de fer (SC.2);	

³ Le programme de travail du projet TER figure à l'annexe II du présent document.

<i>Description du module (facultatif)</i>	<i>Réalisations escomptées</i>
4. Enquête concernant le trafic voyageurs et marchandises sur le réseau AGC, afin de faciliter la planification des transports;	la CEE dans la recherche de solutions à ces problèmes. Renforcement des capacités des pays de la CEE participant aux projets TER.
5. Participation aux différents projets et initiatives entrepris dans le domaine ferroviaire le long des corridors de transport entre l'Europe et l'Asie et suivi connexe;	
6. Facilitation du transport ferroviaire international dans la région paneuropéenne par le biais de procédures de passage des frontières améliorées et l'harmonisation des spécifications techniques des différents systèmes ferroviaires et de leur fonctionnement au niveau des frontières;	
7. Examen des grandes tendances de l'évolution des transports ferroviaires et des politiques afférentes, analyse de questions économiques spécifiques au transport ferroviaire, collecte, compilation et diffusion de statistiques relatives au transport ferroviaire, avec la collaboration du Groupe de travail des statistiques des transports (WP.6) et établissement de rapports, d'études et de publications sur l'évolution du transport ferroviaire et les bonnes pratiques en la matière.	

Principales tâches de la Division des transports:

- Assurer le secrétariat du Groupe de travail des transports par chemin de fer et de ses groupes d'experts;
- Tenir à jour l'outil d'information en ligne sur l'application des normes de l'AGC et de l'AGTC en matière d'infrastructures;
- Fournir un appui aux fins de la coopération technique et du renforcement des capacités dans le domaine du transport ferroviaire;
- Représenter la CEE dans les réunions pertinentes des organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

Produits/activités

a) Réunions et documents correspondants

- 4.1 Groupe de travail des transports par chemin de fer (soixante-sixième session en 2012 et soixante-septième session en 2013) (8 réunions).

Documentation:

Rapports des sessions (2); autres documents (9), y compris amendements à l'AGC (4), mesures politiques prises à l'échelle nationale pour promouvoir le transport et la gestion ferroviaires (2), activités menées dans le cadre du projet de chemin de fer transeuropéen (TER) (2), accessibilité des services ferroviaires et autres questions d'actualité dans le domaine ferroviaire (1) et uniformisation du droit ferroviaire (1) (additionnel).

- b) *Publications et autres supports d'information*
- 4.2 Outil d'information en ligne sur l'application des normes de l'AGC et de l'AGTC en matière d'infrastructures (additionnel).
- 4.3 Bilan ferroviaire de la région de la CEE, notamment les questions d'actualité dans le secteur ferroviaire, y compris les changements climatiques, les infrastructures et les statistiques (additionnel).
- 4.4 Étude sur la sûreté des chemins de fer, assortie de recommandations (additionnel).
- 4.5 Carte du réseau ferroviaire européen (1).
- c) *Coopération technique*
- 4.6 Séminaires sur le projet de chemin de fer transeuropéen (TER) (2).
- 4.7 Projets opérationnels sur le TER (1).

Module 5

Transport par voie navigable

<i>Description du module (facultatif)</i>	<i>Réalisations escomptées</i>
1. Organisation d'une concertation politique paneuropéenne sur les questions liées au transport par voie navigable;	Amélioration et actualisation du cadre réglementaire pour l'infrastructure et les bateaux de navigation intérieure dans la région de la CEE.
2. Promotion du développement coordonné des infrastructures fluviales;	
3. Examen des prescriptions relatives à la sécurité et aux opérations dans le domaine de la navigation intérieure;	
4. Mise en œuvre d'autres mesures visant à faciliter le transport par voie navigable, telles qu'elles sont recommandées par la CEE dans le Livre blanc sur l'efficacité et la viabilité du transport par voie navigable en Europe (2011) (ECE/TRANS/SC.3/189);	
5. Entreprendre d'autres activités liées à la coopération régionale et internationale ou dont la mise en œuvre est demandée par le Comité des transports intérieurs de la CEE.	

Principales tâches de la Division des transports:

- Assurer le secrétariat du Groupe de travail des transports par voie navigable (SC.3), du Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure (SC.3/WP.3) et de leurs groupes d'experts;
- Tenir à jour une liste des résolutions de la CEE relatives au transport par voie navigable;
- Élaborer des publications techniques et des documents spécifiques de politique générale à intervalles réguliers;
- Représenter la CEE lors de réunions de l'Union européenne, des commissions fluviales et d'autres organes pertinents.

Produits/activités

a) Réunions et documents correspondants

- 5.1 Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure (quarantième et quarante et unième sessions en 2012 et quarante-deuxième et quarante-troisième sessions en 2013) (4 sessions) (20 réunions).

Documentation:

Rapports des sessions (4); autres documents (6), en particulier sur la reconnaissance mutuelle des certificats de conducteurs de bateau et les titres requis pour la navigation intérieure (1), propositions d'amendements au Code européen des voies de navigation intérieure (CEVNI) (1), aux Recommandations relatives à des prescriptions techniques harmonisées à l'échelle européenne applicables aux bateaux de navigation intérieure (Résolution n° 61) (1), à la Résolution sur les prescriptions minimales relatives à la délivrance de certificats de conducteurs de bateau de navigation intérieure en vue de leur reconnaissance réciproque dans le trafic international (Résolution n° 31) (1), aux Directives relatives à la signalisation et au balisage des voies navigables (Résolution n° 59) (1), à la Recommandation relative au Système de visualisation des cartes électroniques et d'informations pour la navigation intérieure (ECDIS intérieur) (Résolution n° 48) et aux autres résolutions du SC.3 ayant trait aux prescriptions techniques et de sécurité (1).

- 5.2 Groupe de travail des transports par voie navigable (cinquante-sixième session en 2012 et cinquante-septième session en 2013) (12 réunions).

Documentation:

Rapports des sessions annuelles (2); autres documents (8), en particulier sur le statut de l'Accord AGN et les propositions d'amendements à cet accord (2); propositions d'amendements aux résolutions du SC.3 ayant trait aux prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure (2); rapports sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des résolutions du SC.3 et des accords internationaux relatifs à la navigation intérieure (1 additionnel); études portant sur le transport par voie navigable dans la région de la CEE et aperçu général des activités des commissions fluviales (2 additionnelles); documents sur les aspects juridiques du transport par voie navigable (1 additionnel).

b) Publications et autres supports d'information

- 5.3 Liste en ligne des résolutions et des publications de la CEE relatives au transport par voie navigable (additionnel).
- 5.4 Publication de l'édition révisée du CEVNI (et du Manuel ATP) (1).
- 5.5 Publication des éditions révisées des résolutions pertinentes de la CEE, modifiées par le SC.3 (additionnel).
- 5.6 Publication d'une carte des voies navigables européennes (additionnel).
- 5.7 Recommandations sur les prescriptions techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure.

c) Coopération technique

- 5.8 Appui aux fins de la coopération technique et du renforcement des capacités, en vue d'aider les pays et les commissions fluviales à appliquer des normes de sécurité homogènes et acceptables à l'échelle internationale sur la totalité du réseau européen de voies navigables (additionnel).

Module 6

Transport intermodal

Description du module (facultatif)

Réalisations escomptées

- | | |
|---|---|
| 1. Suivi, examen et mise à jour de l'Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes (AGTC) et du Protocole sur le transport combiné par voies navigables; | Cadre renforcé pour les opérations et les politiques de transport intermodal durable et de logistique dans la région et meilleure coopération entre les pays membres de la CEE pour traiter ces questions grâce à l'échange d'expériences et de bonnes pratiques. Cela inclut les questions liées aux infrastructures et au passage des frontières, ainsi que le suivi et la mise à jour des instruments juridiques pertinents (AGTC et son Protocole sur le transport combiné par voies navigables). |
| 2. Examen de mesures visant à promouvoir l'efficacité du transport intermodal en tant qu'élément d'un système de transport durable, y compris les goulets d'étranglement dans le transport intermodal à l'échelle paneuropéenne; | |
| 3. Surveillance de l'application et examen de la Résolution d'ensemble sur le transport combiné, adoptée par la CEMT à Bucarest en 2002 (CEMT/CM (2002)3/Final); | |
| 4. Surveillance et échange de bonnes pratiques sur de nouveaux concepts, conceptions, poids et dimensions des unités de chargement utilisées en transport intermodal, conformément à la résolution n° 241 adoptée le 5 février 1993; | |
| 5. Analyse des mesures techniques et logistiques propres à optimiser les procédures en usage dans les terminaux, et les procédures de transbordement et les procédures logistiques, en vue d'obtenir un bon rapport coût-efficacité des opérations de manutention des unités de chargement; | |
| 6. Examen des possibilités de mise en concordance et d'harmonisation des régimes de responsabilité régissant les opérations de transport intermodal dans un cadre paneuropéen; | |
| 7. Analyse des chaînes de transport et de la logistique modernes; | |
| 8. Examen et mise à jour des Directives OMI/OIT/CEE pour le chargement des cargaisons dans des unités de transport intermodales; | |

Principales tâches de la Division des transports:

- Assurer le secrétariat du Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique et de ses groupes d'experts;

*Description du module (facultatif)**Réalisations escomptées*

- Tenir à jour l'outil d'information en ligne sur l'application des normes de l'AGC et de l'AGTC en matière d'infrastructure;
- Fournir un appui aux fins de la coopération technique et du renforcement des capacités dans le domaine du transport intermodal et de la logistique;
- Représenter la CEE aux réunions pertinentes des organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

Produits/activités*a) Réunions et documents correspondants*

- 6.1 Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique (cinquante-cinquième session en 2012 et cinquante-sixième session en 2013) (8 réunions).

Documentation:

Rapports des sessions annuelles (4); autres documents (10), y compris sur le thème de l'année retenu pour le débat de fond (2), sur les mesures politiques prises à l'échelle nationale pour promouvoir le transport intermodal (2), les régimes de responsabilité civile dans le transport intermodal et le poids et les dimensions des unités de chargement utilisées en transport intermodal et en logistique (1) (additionnel); document technique sur la révision des Directives OMI/OIT/CEE pour le chargement des cargaisons dans des unités de transport intermodales (1) (additionnel); documents juridiques concernant l'administration et l'actualisation de l'AGTC et de son Protocole sur le transport combiné par voies navigables (4).

b) Publications et autres supports d'information

- 6.2 Gestion d'un inventaire en ligne des normes et paramètres existants figurant dans l'AGC et l'AGTC (1).
- 6.3 Directives OMI/OIT/CEE révisées pour le chargement des cargaisons dans des unités de transport intermodales (publication conjointe de l'OMI et de l'OIT) (additionnel).
- 6.4 Mise à jour d'une carte des réseaux de transport combiné disponible en ligne.

Module 7**Problèmes douaniers intéressant les transports***Description du module (facultatif)**Réalisations escomptées*

Le Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports (WP.30) promeut l'harmonisation et la simplification des prescriptions relatives aux procédures de passage des frontières concernant les modes de transport intérieur et de transport intermodal. Pour atteindre cet objectif, le WP.30 examine les conventions et accords relatifs à la facilitation du passage des frontières sous les auspices du Groupe de travail afin d'assurer

Nouvelles adhésions aux instruments juridiques internationaux dans le domaine de la facilitation du passage des frontières et meilleure application de ceux-ci.

*Description du module (facultatif)**Réalisations escomptées*

leur pertinence et leur bonne mise en œuvre; promeut leur extension éventuelle à d'autres régions; étudie des questions douanières afin de simplifier les formalités et les documents douaniers, en tenant compte en particulier des possibilités offertes par l'informatisation; définit des mesures visant à lutter contre la fraude fiscale résultant de la simplification des procédures douanières et autres formalités au passage des frontières; analyse les difficultés rencontrées concernant les formalités au passage des frontières en vue d'élaborer des procédures administratives propres à les éliminer.

Principales tâches de la Division des transports:

- Assurer le secrétariat du WP.30, de ses organes subsidiaires et des comités de gestion des conventions relatives à la facilitation du passage des frontières;
- Aider à administrer et à mettre à jour les instruments juridiques pertinents;
- Recueillir et diffuser des informations afin de favoriser l'échange de données entre les pays membres concernant la facilitation du passage des frontières;
- Faciliter la communication entre les gouvernements et avec d'autres acteurs dans le domaine de la facilitation du passage des frontières (organisations intergouvernementales et non gouvernementales, organisations régionales d'intégration économique, secteur privé et monde universitaire), et coordonner la coopération en vue d'assurer l'exécution effective des obligations énoncées dans les instruments juridiques pertinents.

Produits/activités*a) Réunions et documents correspondants*

7.1 Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports (130^e, 131^e et 132^e sessions en 2012 et 133^e, 134^e et 135^e sessions en 2013) (36 réunions).

Documentation:

Rapports des six sessions (6); autres documents, notamment concernant des propositions d'amendements à la Convention TIR et à d'autres conventions relevant du Groupe de travail; documents sur le projet TIR (20); documents sur l'application de la Convention TIR (20); documents sur la mise en œuvre de la Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières (8) et autres instruments juridiques relatifs à la facilitation du passage des frontières (2); autres documents à déterminer par le Groupe de travail.

7.2 Groupe spécial informel d'experts des aspects théoriques et techniques de l'informatisation du régime TIR (vingtième session en 2012 et vingt et unième session en 2013) (16 réunions).

Documentation:

Rapports des sessions (2); autres documents (10), y compris sur l'informatisation du régime TIR et mises à jour du Modèle de référence eTIR; autres documents à déterminer par le Groupe.

- 7.3 Comité de gestion de la Convention TIR (cinquante-troisième et cinquante-quatrième sessions en 2012, cinquante-cinquième et cinquante-sixième sessions en 2013) (8 réunions); Commission de contrôle TIR (TIRExB) (24 réunions).

Documentation:

Rapports des sessions (4); rapport de la TIRExB (8); autres documents (voir 9.1 ci-dessus); documents sur l'administration de la TIRExB; autres documents à déterminer par le Comité de gestion (additionnel).

b) Publications et autres supports d'information

- 7.4 Étude TIR (additionnel).
- 7.5 Manuel TIR (1).
- 7.6 Répertoire des points de contact TIR (1).
- 7.7 Mise à jour annuelle du registre en ligne des dispositifs de scellement et des timbres douaniers (2).
- 7.8 Mise à jour annuelle de la banque de données internationale TIR (ITDB) sur les opérateurs de transport (2).
- 7.9 Élaboration annuelle du projet ITDB en ligne (2).
- 7.10 Gestion annuelle du site Web TIR (2).
- 7.11 Séminaires à l'intention des usagers extérieurs sur la facilitation des transports et la mise en œuvre de la Convention TIR (1).

c) Coopération technique, y compris ateliers, conférences et autres manifestations

- 7.12 Séminaires à l'appui des activités de coopération technique et de renforcement des capacités, en vue d'aider les pays à appliquer la Convention TIR et la Convention sur l'harmonisation, notamment par l'organisation d'ateliers de formation et en tirant parti des connaissances spécialisées des gouvernements des pays membres et des organisations internationales (2).
- 7.13 Services de conseil sur le passage des frontières (2).
- 7.14 Services de conseil sur la facilitation des transports (2).

Module 8**Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE)⁴**

- 8.1 Le programme de travail du PPE-TSE, qui couvre la période comprise entre les troisième et quatrième Réunions de haut niveau, comporte six volets regroupant toute une série d'activités qui seront menées jusqu'en 2014. Le secrétariat du PPE-TSE a structuré le programme de travail 2011-2012 en reprenant les rubriques de la

⁴ Le programme de travail du PPE-TSE figure à l'annexe II du présent document.

Déclaration d'Amsterdam pour faire en sorte que les activités prescrites soient conformes aux grandes orientations fixées par la troisième Réunion de haut niveau.

a) *Réunions et documents correspondants*

8.2 Comité directeur du PPE-TSE (dixième session en 2012) (5 réunions).

Documentation:

Rapport de la session (1); documents demandés par le Comité directeur (6).

8.3 Bureau du Comité directeur du PPE-TSE (une session en 2012) (2 réunions) (additionnel).

Documentation:

Rapport de la session (1); documents demandés par le Bureau (additionnel).

c) *Coopération technique, y compris ateliers, conférences et autres manifestations*

8.4 Colloque du PPE-TSE: «Réduction des émissions de gaz à effet de serre liées aux transports» (2012) (additionnel).

8.5 Atelier régional sur le thème du transport urbain durable (2012) (additionnel).

8.6 Contacts avec les écoles et les collectivités locales pour échanger des données d'expérience en matière de transport urbain durable (additionnel).

Module 9

Transport des marchandises dangereuses (CEE)

Description du module (facultatif)

Réalisations escomptées

Examen des règlements et questions techniques concernant le transport international des marchandises dangereuses dans la région. Élaboration de nouveaux accords internationaux et harmonisation et modification des accords en vigueur dans ce domaine afin d'améliorer la sécurité tout en facilitant les échanges, en collaboration avec le Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, du Conseil économique et social.

Principales tâches de la Division des transports:

- Assurer le secrétariat des organes ci-après:

1. Le Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses (WP.15) du Comité des transports intérieurs de la CEE, qui examine principalement des questions se rapportant à l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR), c'est-à-dire des questions concernant les transports routiers (construction et homologation des véhicules, fonctionnement des véhicules, formation des conducteurs, sécurité dans les tunnels routiers, etc.);

2. La Réunion commune de la Commission d'experts du RID (Règlement concernant le transport international ferroviaire des

Adoption d'amendements à l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) et, à l'issue d'activités communes menées avec l'Organisation intergouvernementale des transports internationaux ferroviaires (OTIF) et la Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR) respectivement, d'amendements au Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (RID) et à l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN), afin de conserver le niveau nécessaire de sûreté,

<i>Description du module (facultatif)</i>	<i>Réalisations escomptées</i>
<p>marchandises dangereuses) et du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses (Réunion commune RID/ADR/ADN) (WP.15/AC.1) (avec la collaboration du secrétariat de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF)), pour toutes les questions communes aux trois modes de transport intérieur, telles que le classement, l'inscription, les emballages, les citernes et les conteneurs;</p> <p>3. La Réunion commune d'experts sur le Règlement annexé à l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN) (Comité de sécurité de l'ADN) (WP.15/AC.2) et le Comité de gestion de l'ADN (avec la collaboration de la Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR)), pour toutes les questions concernant la navigation intérieure, telles que la construction et l'agrément des bateaux, les transports en bateaux-citernes, le fonctionnement des bateaux, et la formation et le contrôle des connaissances des équipages;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Administrer l'ADR et l'ADN (collaboration avec la Section des traités de l'ONU, unification et vérification des textes juridiques, modifications, notifications dépositaires, enregistrement et notification des accords bilatéraux ou multilatéraux conclus par des Parties par dérogation aux dispositions de l'ADR ou de l'ADN, autorisations spéciales, etc.); • Publier tous les deux ans les versions mises à jour de l'ADR et de l'ADN; • Coopérer avec des gouvernements et des organisations internationales; • Fournir des conseils et assurer des formations sur le plan technique, ou participer à des conférences, séminaires ou ateliers d'assistance ou d'information technique (à la demande et en fonction des ressources disponibles). 	<p>de sécurité et de protection de l'environnement dans un dispositif réglementaire harmonisé et cohérent applicable au transport des marchandises dangereuses en s'inspirant des Recommandations de l'ONU relatives au transport des marchandises dangereuses; mise en application effective par la voie de la législation internationale et nationale.</p> <p>Adoption d'un plan d'établissement des structures administratives requises pour la mise en œuvre de l'ADR.</p> <p>Élaboration de recommandations et/ou d'orientations fondées sur ce plan.</p>

Produits/activités

a) Réunions et documents correspondants

9.1 Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses (quatre-vingt-douzième et quatre-vingt-treizième sessions en 2012, quatre-vingt-quatorzième et quatre-vingt-quinzième sessions en 2013) (40 réunions).

Documentation:

Rapports des sessions (4); deux séries d'autres documents, concernant notamment des amendements aux annexes techniques de l'ADR ou la mise en œuvre de l'Accord (8); liste récapitulative des amendements à l'ADR qui seront adoptés pour entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013 (1).

9.2 Réunion commune de la Commission d'experts du RID et du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses (sessions de printemps et d'automne 2012 et sessions de printemps et d'automne 2013) (45 réunions).

Documentation:

Rapports des sessions (4); deux séries de documents, concernant notamment des amendements à l'ADR, au RID et à l'ADN (8).

- 9.3 Réunion commune d'experts sur le Règlement annexé à l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN) (Comité de sécurité de l'ADN) (quarantième et quarante et unième sessions en 2012, quarante-deuxième et quarante-troisième sessions en 2013) (32 réunions).

Documentation:

Rapports des sessions (4); deux séries de documents concernant des amendements au Règlement annexé à l'ADN ou la mise en œuvre de l'Accord (2).

- 9.4 Comité de gestion de l'ADN (huitième et neuvième sessions en 2012, dixième et onzième sessions en 2013) (8 réunions).

Documentation:

Rapports des sessions (4); deux séries de documents concernant des amendements à l'ADN ou l'administration de l'Accord (2); liste récapitulative des amendements à l'ADN qui seront adoptés pour entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013 (1).

b) Publications et autres supports d'information

- 9.5 Édition 2013 complète et révisée de l'ADR (applicable à compter du 1^{er} janvier 2013) (versions papier, CD-ROM et en ligne) (additionnel).
- 9.6 Édition 2013 complète et révisée de l'ADN (applicable à compter du 1^{er} janvier 2013) (versions papier, CD-ROM et en ligne) (additionnel).
- 9.7 Publication d'informations juridiques relatives à l'ADR et à l'ADN (état des accords, autorités compétentes, consignes écrites, notifications, accords bilatéraux ou multilatéraux, autorisations spéciales, etc.) sur le site Web⁵ (additionnel).
- 9.8 Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (1).
- 9.9 Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (1).

c) Coopération technique

- 9.10 Assistance juridique et technique aux Parties contractantes à l'ADR et à l'ADN aux fins de la mise en œuvre efficace des accords, ainsi qu'aux pays membres ou non membres de la CEE intéressés par une adhésion (additionnel).
- 9.11 Coopération avec des gouvernements et des organisations internationales: fourniture de conseils et organisation de formations sur le plan technique, ou participation à des conférences, séminaires ou ateliers d'assistance ou d'information technique (à la demande et en fonction des ressources disponibles) (additionnel).

⁵ <http://www.unece.org/fr/transport/areas-of-work/dangerous-goods/accueil-marchandises-dangereuses.html>.

Module 10

Transport des marchandises dangereuses (ECOSOC)

Description du module (facultatif)

Développement et réexamen des recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses, rédigées sous la forme de Règlement type, compte tenu des progrès techniques, de l'apparition de nouvelles matières dangereuses et de nouveaux matériaux de construction, des besoins des systèmes modernes de transport et, surtout, des impératifs de sécurité et de sûreté des personnes et des biens et de protection de l'environnement. Ces recommandations doivent représenter un ensemble de dispositions fondamentales permettant d'établir sur une base uniforme des règlements nationaux et internationaux s'appliquant aux divers modes de transport.

Principales tâches de la Division des transports:

- Assurer le secrétariat du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques du Conseil économique et social et de son Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses;
- Faire rapport au Conseil économique et social tous les deux ans;
- Publier les nouvelles recommandations du Comité tous les deux ans;
- Publier les versions récapitulatives des Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses (Règlement type) et du Manuel d'épreuves et de critères y relatif tous les deux ans;
- Coopérer avec des gouvernements et des organisations internationales;
- Fournir des conseils et organiser des formations sur le plan technique, ou participer à des conférences, séminaires ou ateliers d'assistance ou d'information technique (à la demande et en fonction des ressources disponibles).

Réalisations escomptées

Adoption d'amendements aux Recommandations de l'ONU relatives au transport des marchandises dangereuses (Règlement type) et au Manuel d'épreuves et de critères et publication de nouvelles recommandations en 2012, et publication en 2013 de nouvelles versions récapitulatives du Règlement type et du Manuel d'épreuves et de critères tenant compte des amendements et des nouvelles recommandations.

Mise en œuvre effective des recommandations au moyen d'instruments juridiques nationaux et internationaux.

Produits/activités

a) Réunions et documents correspondants

10.1 Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (sixième session en 2012) (2).

Documentation:

Rapport de la session (1) et additifs (3) (additionnel) contenant les listes récapitulatives des amendements aux Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses (Règlement type), au Manuel d'épreuves et de critères et au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques; un document (1).

Rapport du Secrétaire général au Conseil économique et social (1).

- 10.2 Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses (quarante et unième et quarante-deuxième sessions en 2012, quarante-troisième et quarante-quatrième sessions en 2013) (53 réunions).

Documentation:

Rapports des sessions (4); séries de documents concernant des amendements aux Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses (2).

b) Publications et autres supports d'information

- 10.3 Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses: Règlement type, dix-huitième édition révisée (2013) (versions papier, CD-ROM et en ligne) (1).
- 10.4 Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses: Manuel d'essais et de critères, sixième édition révisée ou amendement 2 à la cinquième édition révisée (2013) (versions papier, CD-ROM, et en ligne) (1).
- 10.5 Publication d'informations sur les activités relatives au transport des marchandises dangereuses sur le site Web <http://www.unece.org/fr/transport/areas-of-work/dangerous-goods/accueil-marchandises-dangereuses.html> (additionnel).

c) Coopération technique

- 10.6 Services de conseil aux pays sur le transport de marchandises dangereuses et autres cargaisons spéciales aux fins de la mise en œuvre effective des Recommandations y relatives (à la demande et en fonction des ressources disponibles).
- 10.7 Services de conseil aux gouvernements, aux organisations internationales, aux organisations gouvernementales et non gouvernementales et aux institutions privées et coopération avec ces entités: fourniture de conseils et organisation de formations sur le plan technique, ou participation à des conférences, séminaires ou ateliers d'assistance ou d'information technique (à la demande et en fonction des ressources disponibles).

Module 11

Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)

Description du module (facultatif)

Réalisations escomptées

Examen de recommandations et de questions techniques concernant la classification et l'étiquetage des produits chimiques dans toutes les situations d'utilisation, y compris la production, le stockage, le transport, l'utilisation sur les lieux de travail, l'utilisation par les consommateurs et la présence dans l'environnement. Élaboration de nouvelles recommandations, affinement et modification des critères existants en vue de renforcer le niveau de protection offert aux professionnels, aux consommateurs, au grand public et à l'environnement tout en facilitant les échanges commerciaux, en coopération avec le Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses du Conseil économique et social.

Adoption d'amendements au SGH visant à continuer de clarifier ou d'harmoniser les critères de classification et d'étiquetage actuels ou à adopter de nouveaux critères, de façon à maintenir ou renforcer le niveau de protection de l'environnement et des personnes fabriquant, manipulant, transportant ou utilisant des produits chimiques

<i>Description du module (facultatif)</i>	<i>Réalisations escomptées</i>
<p>Principales tâches de la Division des transports:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer le secrétariat du Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques du Conseil économique et social, lequel est chargé des activités suivantes: veiller à ce que le SGH conserve sa pertinence et son utilité pratique; déterminer s'il est nécessaire de mettre à jour les critères techniques et, si oui, décider du calendrier à suivre; promouvoir l'utilisation et l'application du SGH à travers le monde; faciliter la compréhension du SGH; fournir des orientations sur l'application du SGH et sur l'interprétation des critères en vue d'une application cohérente; rendre le SGH utilisable et applicable à l'échelle mondiale; • Administrer le SGH (y compris le regroupement et la vérification des amendements; la diffusion et la mise à jour de renseignements concernant le SGH, notamment l'état de sa mise en œuvre, sur le site Web du secrétariat); • Publier les versions récapitulatives du SGH à la demande du Sous-Comité; • Coopérer avec des gouvernements, des organisations internationales et des organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales en vue de faire connaître le SGH et de le faire appliquer, selon qu'il convient; • Fournir des conseils et organiser des formations sur le plan technique, ou participer à des conférences, séminaires ou ateliers d'assistance ou d'information technique (à la demande et en fonction des ressources disponibles). 	<p>dangereux, en veillant à l'harmonisation et à la cohérence et en facilitant la mise en œuvre effective des dispositions dans la législation internationale et nationale; et publication en 2013 de la cinquième édition révisée du SGH.</p> <p>Mise en œuvre effective du SGH au moyen d'instruments juridiques nationaux et internationaux.</p>

Produits/activités

a) Réunions et documents correspondants

11.1 Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (vingt-troisième et vingt-quatrième sessions en 2012, vingt-cinquième et vingt-sixième sessions en 2013) (20 réunions).

Documentation:

Rapports des sessions (4); deux séries de documents concernant des amendements au SGH (2).

b) Publications et autres supports d'information

11.2 Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH), cinquième édition révisée (2013) (versions papier, CD-ROM et en ligne) (1).

11.3 Publication d'informations sur les activités relatives au SGH sur le site Web <http://www.unece.org/fr/transport/areas-of-work/dangerous-goods/acceuil-marchandises-dangereuses.html> (additionnel).

c) *Coopération technique*

- 11.4 Informations juridiques relatives à la mise en œuvre du SGH tenues à jour par le secrétariat et publiées sur Internet (état de sa mise en œuvre, dates d'entrée en vigueur, périodes de transition, etc.) (additionnel).
- 11.5 Assistance aux pays aux fins de la mise en œuvre effective du SGH (additionnel).
- 11.6 Assistance technique aux gouvernements, aux organisations internationales, aux organisations gouvernementales et non gouvernementales et aux institutions privées et coopération avec ces entités: fourniture de conseils et organisation de formations sur le plan technique, ou participation à des conférences, séminaires ou ateliers d'assistance ou d'information technique (à la demande et en fonction des ressources disponibles) (additionnel).

Module 12

Transport des denrées périssables

<i>Description du module (facultatif)</i>	<i>Réalisations escomptées</i>
<p>Les principaux objectifs de ce module sont les suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre et mettre en œuvre des mesures visant à accroître la préservation de la qualité des denrées périssables lors de leur transport, en particulier au cours des transports internationaux; • Promouvoir la facilitation du transport international des denrées périssables par une harmonisation des prescriptions et règles y relatives ainsi que des procédures administratives et de la documentation auxquelles ce transport est soumis; • Développer et mettre à jour l'Accord européen relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports (ATP), conclu à Genève en 1970; • Assurer l'harmonisation de l'ATP avec d'autres instruments juridiques pertinents régissant le transport des denrées périssables élaborés dans le cadre d'autres instances. <p>Principales tâches de la Division des transports:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer le secrétariat du Groupe de travail du transport des denrées périssables (WP.11); • Publier des versions mises à jour de l'ATP et du Manuel ATP; • Organiser des activités, notamment des ateliers, visant à renforcer la mise en œuvre de l'ATP et à promouvoir l'adhésion d'autres États; • Coopérer avec les gouvernements et d'autres intervenants (organisations intergouvernementales et non gouvernementales) dans le domaine du transport réfrigéré. 	<p>Renforcement et mise à jour des prescriptions internationales régissant le transport des denrées périssables.</p>

Produits/activités*a) Réunions et documents correspondants*

12.1 Groupe de travail du transport des denrées périssables (WP.11): soixante-huitième session (22-25 octobre 2012), soixante-neuvième session (2013) (16).

Rapports des sessions annuelles du WP.11 (2); deux séries d'autres documents, concernant notamment l'échange d'informations relatives à l'application de l'ATP; proposition relative à la révision des articles 3 et 5 de l'ATP relatifs aux trajets maritimes et par voies de navigation intérieures; propositions d'amendements à l'ATP et à ses annexes; proposition d'une procédure d'essai ATP pour les engins à compartiments multiples multitempératures; propositions d'ajouts au Manuel ATP; propositions relatives à l'extension de la portée de l'ATP aux fruits et légumes frais; programme de travail et évaluation bisannuelle.

b) Publications et autres supports d'information

12.2 Publication de l'ATP de 2013 (1).

12.3 Mises à jour du Manuel ATP sur le site Web de la Division des transports.

12.4 Accord relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports (1).

c) Coopération technique

12.5 Activités, notamment un éventuel atelier, visant à renforcer l'application de l'ATP, à promouvoir l'adhésion de pays appartenant à la région de la CEE ou non, et à réduire les effets sur l'environnement du transport réfrigéré (additionnel).

12.6 Coopération avec d'autres organisations actives dans le domaine du transport réfrigéré, notamment l'Institut international du froid et Transfrigoroute International (1).

Module 13

Statistiques des transports

*Description du module (facultatif)**Réalisations escomptées*

Collecte et compilation de statistiques sur les transports, y compris de données sur la circulation routière, les accidents de la route et les transports ferroviaires. Établissement et tenue de la base de données en ligne de la CEE concernant les statistiques sur les transports afin de disposer de statistiques fiables, pertinentes, actualisées et d'utilisation facile.

Accroissement du volume et de la portée des statistiques disponibles sur les transports.

Mise au point de méthodes appropriées et communes et d'une terminologie pour l'harmonisation des statistiques, en vue aussi de définir des indicateurs de transports durables. Il s'agit notamment de méthodes de collecte et de compilation de statistiques sur les transports routiers, ferroviaires, par voie navigable et par conduite, et sur le transport combiné, ainsi que sur les accidents de la route, en collaboration et en coordination avec d'autres organes de la CEE et les organisations internationales compétentes, afin d'encourager la production de statistiques complètes, actualisées et fiables, pour la planification et l'analyse de transports durables,

*Description du module (facultatif)**Réalisations escomptées*

et d'améliorer la comparabilité internationale des statistiques sur les transports.

Principales tâches de la Division des transports:

- Assurer le secrétariat du Groupe de travail des statistiques des transports et de son équipe d'experts;
- Tenir une base de données en ligne contenant des statistiques sur les transports terrestres;
- Représenter la CEE au sein du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des transports;
- Coordonner la compilation et la diffusion des données pour les recensements 2010 de la circulation sur les routes et sur les lignes ferroviaires E;
- Fournir un appui technique aux fins de la coopération technique et du renforcement des capacités relatives aux statistiques sur les transports.

Produits/activités*a) Réunions et documents correspondants*

13.1 Groupe de travail des statistiques des transports (soixante-troisième session en 2012, soixante-quatrième session en 2013) (12).

Documentation:

Rapports des sessions (2); autres documents (12), notamment sur l'évolution méthodologique et l'harmonisation des statistiques des transports, sur les activités du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des transports (Eurostat, Forum international des transports et CEE), sur les recensements 2010 de la circulation sur les routes et sur les lignes ferroviaires E et sur la mise en œuvre du document d'orientation de la CEE sur la collecte et la diffusion des statistiques sur les transports.

b) Publications et autres supports d'information

13.2 Tenue d'une base de données en ligne sur les statistiques des transports et des accidents de la circulation routière.

13.3 Bulletin des statistiques des transports pour l'Europe et l'Amérique du Nord (2).

13.4 Bulletin des statistiques des accidents de la circulation routière en Europe et en Amérique du Nord (2).

13.5 Cartes et données concernant le recensement 2010 de la circulation sur les routes E (additionnel).

13.6 Cartes et données concernant le recensement 2010 de la circulation sur les lignes ferroviaires E (additionnel).

13.7 Principaux indicateurs concernant les transports dans la région de la CEE («Main transport indicators in the ECE region») (deux éditions).

13.8 Cinquième édition du Glossaire des statistiques des transports, avec la collaboration d'Eurostat et du Forum international des transports (ou amendements à la quatrième édition du Glossaire) (additionnel).

c) *Coopération technique*

13.9 Ateliers à l'appui de la coopération technique et du renforcement des capacités, en vue d'aider les pays à collecter, organiser et automatiser les statistiques sur les transports, notamment par l'organisation d'ateliers de formation et en tirant parti des connaissances spécialisées des gouvernements des pays membres et des organisations internationales (2).

Module 14

Transport routier (Projet de réseau transeuropéen d'autoroutes (TEM))⁶

Description du module (facultatif)

Réalisations escomptées

Le Groupe de travail des transports routiers (SC.1) s'attache à promouvoir le développement et la facilitation des transports internationaux de marchandises et de voyageurs par la route en harmonisant et en simplifiant les règles et prescriptions auxquelles sont soumis ces transports. Pour atteindre cet objectif, le SC.1 établit, gère et met à jour des instruments juridiques internationaux. Le SC.1 est également l'organe dont relèvent des groupes d'experts techniques tels que ceux qui sont chargés des règles relatives au tachygraphe numérique ou du transport de voyageurs par autocar ou autobus. Il élabore en outre des recommandations non contraignantes et des pratiques de référence dans les transports routiers internationaux, telles que la Résolution d'ensemble sur la facilitation des transports routiers (R.E.4). Enfin, le SC.1 œuvre en faveur de la mise en place d'une assurance responsabilité civile pour les véhicules à moteur (système de la Carte verte). La participation au SC.1 est ouverte à tous les pays du monde.

Meilleure application de l'Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR).

Renforcement des capacités des pays de la CEE qui participent au projet TEM.

Principales tâches de la Division des transports:

- Assurer le secrétariat du Groupe de travail des transports routiers et l'aider à administrer et mettre à jour les instruments juridiques pertinents;
- Recueillir et diffuser des informations afin de faciliter l'échange de données entre les pays membres concernant la politique applicable aux transports routiers et d'autres faits nouveaux;
- Faciliter la communication entre les gouvernements et avec d'autres acteurs du secteur des transports routiers (organisations intergouvernementales et non gouvernementales, organisations régionales d'intégration économique, secteur privé et milieu universitaire), et coordonner la coopération pour assurer l'exécution des obligations énoncées dans les instruments juridiques pertinents.

⁶ Le programme de travail du projet TEM figure à l'annexe II du présent document.

*Description du module (facultatif)**Réalisations escomptées*

Principaux instruments juridiques administrés par le Groupe de travail des transports routiers (SC.1)

Accord européen sur les grandes routes de trafic international (AGR), du 15 novembre 1975, qui définit le réseau «E» des routes présentant une importance stratégique pour le trafic international ainsi que les normes auxquelles elles doivent satisfaire.

Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR), du 1^{er} juillet 1970, qui vise à améliorer la sécurité routière et à réglementer les heures de conduite et de repos des conducteurs. Il s'applique aux transports internationaux par route effectués par les véhicules de transport de marchandises de plus de 3,5 tonnes et par les véhicules de transport de voyageurs pouvant transporter plus de neuf personnes, conducteur compris.

Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR), du 19 mai 1956, et ses protocoles, qui uniformisent les contrats de transport de marchandises par route en réglementant les responsabilités et engagements des parties concernées.

Convention relative au contrat de transport international de voyageurs et de bagages par route (CVR), du 1^{er} mars 1973, qui uniformise les conditions régissant le contrat de transport international de voyageurs et de bagages par route.

Convention relative au régime fiscal des véhicules routiers à usage privé en circulation internationale, du 18 mai 1956, qui exempte de taxes et droits les véhicules routiers internationaux.

Produits/activités

a) *Réunions et documents correspondants*

14.1 Groupe de travail des transports routiers (107^e session en 2012; 108^e session en 2013) (12 réunions).

Documentation:

Rapports des sessions (2); autres documents (8), notamment sur les amendements à l'AGR (2), les amendements à l'AETR (4), propositions pour un accord mondial sur le transport régulier international de voyageurs par autobus et autocar (OmniBUS) (2), sur les activités relatives au projet TEM (2, additionnels) et rapports du Président des Bureaux (2 additionnels).

14.2 Groupe d'experts sur l'Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR) (une session en 2012; une session en 2013) (huit réunions).

Documentation:

Rapports des sessions (2); documents sur la mise en œuvre de l'AETR (2), autres documents, notamment le Programme de travail du Groupe d'experts (1 additionnel) et autres documents à déterminer par les experts.

b) Publications et autres supports d'information

14.3 Publication sur la libéralisation du secteur des transports routiers (additionnel); Carte du réseau des routes E (1).

c) Coopération technique

14.4 Séminaires sur le projet TEM (2).

14.5 Projet opérationnel sur l'autoroute transeuropéenne TEM (1).

Module 15

Sécurité de la circulation routière

*Description du module (facultatif)**Réalisations escomptées*

Le Groupe de travail de la sécurité de la circulation routière (WP.1) examine les questions pertinentes et adopte des mesures appropriées en vue d'améliorer la sécurité de la circulation routière. À cette fin, il fait le point notamment sur l'application des Conventions sur la circulation et la signalisation routières de 1968 et des Accords européens de 1971 les complétant, et élabore des propositions pour la mise à jour de ces instruments juridiques ainsi que des Résolutions d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1) et la signalisation routière (R.E.2). Le WP.1 fait progresser la sécurité de la circulation routière en utilisant de façon optimale les nouvelles technologies. Il développe aussi ses activités visant à faire prendre conscience de l'importance de la sécurité routière dans le cadre de la Décennie d'action pour la sécurité routière, 2011-2020.

Meilleure application des Conventions de Vienne sur la circulation et la signalisation routières et des Accords européens les complétant.

Principales tâches de la Division des transports:

- Assurer le secrétariat du Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières et l'aider à administrer et mettre à jour les instruments juridiques pertinents;
- Faciliter les échanges de données entre pays membres concernant les faits nouveaux intervenus dans les politiques appliquées en matière de sécurité et de circulation routières;
- Coordonner la coopération entre les pouvoirs publics et d'autres intervenants (organisations intergouvernementales et non gouvernementales, organisations régionales d'intégration économique, secteur privé et milieux universitaires) en matière de sécurité et de circulation routières.

Description du module (facultatif)

Réalisations escomptées

Description des principaux instruments juridiques administrés par le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1)

Convention de Vienne sur la circulation routière de 1968, qui définit des règles, convenues d'un commun accord, concernant tous les facteurs qui influent sur la sécurité et la circulation routières internationales, y compris ceux qui se rapportent au chauffeur et au véhicule, et qui constitue le texte de référence dont s'inspirent de nombreux codes de la route dans le monde.

Convention de Vienne sur la signalisation routière de 1968, qui définit plus de 200 signaux routiers de référence, convenus d'un commun accord, et qui établit des normes communes pour les feux de circulation et des conditions uniformes concernant les marques routières.

La mise en œuvre de ces deux Conventions est complétée par deux ensembles de bonnes pratiques, à savoir *la Résolution d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1)* et *la Résolution d'ensemble sur la signalisation routière (R.E.2)*.

Produits/activités

a) Réunions et documents correspondants

15.1 Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (soixante-troisième et soixante-quatrième sessions en 2012 et soixante-cinquième et soixante-sixième sessions en 2013) (28 réunions).

Documentation:

Rapports des sessions (4); autres documents (11), notamment sur la mise en œuvre de la Convention de 1968 (1), amendements à la Convention de 1968 (4), prescriptions nationales en matière de sécurité routière (2), révision des résolutions sur la circulation et la signalisation routières (4).

b) Publications et autres supports d'information

15.2 Road Traffic Legislation online database (additionnel)
(<http://unece.unog.ch/NRSLegislation/NRSLegislationHome.aspx>).

15.3 Gestion et coordination de la sécurité routière: autres méthodes et pratiques (additionnel).

15.4 Différences culturelles et sécurité routière (additionnel).

15.5 Panneaux à message variable (additionnel).

c) *Coopération technique*

Services de conseil (2):

- 15.6 Projet pilote CEE-OCEMN consacré à l'état de préparation concernant la mise en œuvre de la Décennie d'action pour la sécurité routière, 2011-2020 dans la région de l'OCEMN, qui doit être achevée en 2012 (1).
- 15.7 Conférence de la CEE sur la sécurité routière (mai 2012) (1).
- 15.8 Création éventuelle d'un fonds d'affectation spéciale pour la sécurité routière (1 additionnel).

Annexe I

Textes portant autorisation

A. Textes généraux émanant des organes délibérants et concernant la CEE

1. Résolutions de l'Assemblée générale

<i>Résolution</i>	<i>Titre</i>
55/2	Déclaration du Millénaire
57/144	Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire
57/253	Sommet mondial pour le développement durable
57/270 B	Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social
60/1	Document final du Sommet mondial de 2005
61/16	Renforcement du Conseil économique et social
61/210	Intégration des économies en transition à l'économie mondiale
62/208	Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
63/11	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire
63/14	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe
63/15	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique eurasienne
63/239	Déclaration de Doha sur le financement du développement: document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey
63/281	Les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité
64/141	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
64/193	Suivi et mise en œuvre du Consensus de Monterrey et du texte issu de la Conférence d'examen de 2008 (Déclaration de Doha sur le financement du développement)
64/210	Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance
64/217	Participation des femmes au développement

<i>Résolution</i>	<i>Titre</i>
64/236	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable

2. Résolutions du Conseil économique et social

<i>Résolution</i>	<i>Titre</i>
1998/46	Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes
2006/14	Progrès accomplis dans l'application de la résolution 59/250 de l'Assemblée générale relative à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
2006/38	Plan de travail pour la réforme de la Commission économique pour l'Europe et mandat révisé de la Commission
2009/12	Intégration du principe de l'égalité des sexes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies
2009/28	Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle sur les objectifs convenus et les engagements pris sur le plan international en ce qui concerne le développement durable, adoptée à l'issue du débat de haut niveau du Conseil économique et social tenu lors de sa session de fond de 2008
2009/29	Rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16

3. Décisions du Conseil économique et social

<i>Décision</i>	<i>Titre</i>
1997/224	Déclaration sur le renforcement de la coopération économique en Europe et Plan d'action

4. Décisions de la Commission économique pour l'Europe

<i>Décision</i>	<i>Titre</i>
E/ECE/1434/Rev.1	Plan de travail pour la réforme de la CEE
A (63)	Les travaux de la Commission économique pour l'Europe

B. Textes relatifs au sous-programme

1. Résolutions de l'Assemblée générale

<i>Résolution</i>	<i>Titre</i>
58/9	Crise mondiale de la sécurité routière
58/201	Programme d'action d'Almaty: partenariats conçus pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit
63/2	Document final de l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Almaty: répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit
64/255	Amélioration de la sécurité routière mondiale
65/172	Groupes de pays en situation particulière: mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral: résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit

2. Résolutions du Conseil économique et social

<i>Résolution</i>	<i>Titre</i>
1999/65	Transformation du Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses en Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du système harmonisé à l'échelle mondiale de classement et d'étiquetage des produits chimiques
2011/12	Liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar
2011/25	Travaux du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

3. Autres

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
ECE/AC.21/2002/8	Déclaration relative au lancement du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE), adoptée à la deuxième réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé
ECE/AC.21/2009/2	Rapport de la réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement sur sa troisième session

Annexe II

Module 3 Projet de réseau transeuropéen d'autoroutes (TEM)

Programme de travail pour 2009-2012

<i>Objectif</i>	<i>Activité</i>
1. Poursuite du développement du réseau TEM et promotion de l'accélération de sa construction	<p>1.1 Assistance aux pays membres concernant le TEM, sur des sujets tels que le financement des travaux de construction, le cadre juridique, les droits d'usage et les péages, les fonds spéciaux pour les routes, les concessions, etc.</p> <p>1.2 Études et activités ayant pour objectif une compatibilité maximale entre le TEM, le réseau routier transeuropéen (TERN), l'AGR, les couloirs de transport paneuropéens et les liaisons Europe-Asie</p> <p>1.3 Création et administration du groupe d'étude sur le financement des infrastructures de transport, partager l'expérience des pays concernés avec les représentants des institutions financières internationales</p> <p>1.4 Participation du TEM aux activités visant à développer les liaisons de transport Europe-Asie</p> <p>1.5 Développement des bases de données TEMSTAT: traitement, gestion et mise à jour des données</p>
2. Activités de suivi du Plan directeur du TEM	<p>2.1 Mise en œuvre des résultats du Plan directeur du TEM: plan d'action stratégique, connexions, accessibilité, hiérarchisation, calendrier des travaux, aspects intermodaux, etc.</p> <p>2.2 Mise en œuvre des activités de suivi du Plan directeur du TEM</p> <p>2.3 Révision du Plan directeur du TEM</p> <p>2.4 Suivi de l'état et du développement du réseau de base du Plan directeur du TEM et des modifications qui y sont apportées</p> <p>2.5 Mise à jour régulière de la sécurisation financière des projets prévus par le Plan directeur</p> <p>2.6 Mise en œuvre des résultats de la révision du Plan directeur du TEM tendant à ce que les 10 pays ne participant pas au TEM atteignent le niveau des pays membres du projet</p> <p>2.7 Présentation des résultats des activités de suivi du Plan directeur et de la révision du Plan directeur en coopération avec le TER et la CEE, au plus haut niveau possible</p>
3. Promotion du TEM et coopération internationale	<p>3.1 Établissement de nouvelles relations avec les pays voisins afin qu'ils adhèrent au projet, l'accent étant mis sur les 10 pays non membres concernés par la révision du Plan directeur du TEM</p>

Objectif	Activité
4. Garantie de conditions de conduite sûres, durables et homogènes sur le réseau TEM grâce à une assistance à la conception, à l'entretien à l'exploitation et à l'administration du réseau	3.2 Fourniture de renseignements sur le TEM au grand public: livret/brochure d'information, manifestations internationales, grands médias, etc.
	3.3 Coopération avec les organisations et institutions gouvernementales œuvrant dans le domaine des transports, en particulier avec les organes compétents de l'Union européenne, de l'Initiative pour l'Europe centrale (IEC) et du Forum international des transports ainsi qu'avec d'autres organisations telles que la Conférence européenne des directeurs des routes (CEDR), l'Union internationale des transports routiers (IRU), le programme HEEP (Highway Engineering Exchange Program), NETLIPSE (Network for the dissemination of knowledge on the management and organisation of large infrastructure projects in Europe), Europlatforms, l'Association européenne des concessionnaires d'autoroutes et d'ouvrages à péage (ASECAP), ERTICO (European Road Transport Telematics Implementation Co-ordination Organisation) et la Fédération routière internationale (FRI)
	3.4 Appui et assistance à la coopération et à la coordination bilatérales et multilatérales entre les pays membres et membres associés du TEM en matière de construction, d'entretien et d'exploitation des autoroutes
	4.1 Promotion et application de la version révisée des normes et pratiques recommandées TEM à l'intérieur et à l'extérieur de la région TEM, en particulier dans les pays participant au développement des liaisons de transport Europe-Asie
	4.2 Promotion de mesures et de manifestations spéciales visant à réduire l'impact des autoroutes sur l'environnement et à favoriser la protection de l'environnement
	4.3 Mesures et manifestations spéciales visant à améliorer la sécurité routière et autoroutière et à éliminer les points noirs du réseau TEM
	4.4 Promotion et assistance aux fins de la mise en œuvre des dernières méthodes et technologies d'entretien des autoroutes, notamment les systèmes de gestion des chaussées et des ouvrages d'art et les systèmes de gestion de l'entretien
	4.5 Échange de données d'expérience sur la participation de la population aux phases de planification et de conception de la construction des autoroutes
	4.6 Sécurité des infrastructures de transport routier
	4.7 Rôle du Bureau central du projet TEM en tant que centre d'échange d'informations sur les logiciels, en tirant parti de l'expérience de la zone V HEEP dans ce domaine
4.8 Promotion des systèmes de transport intelligents, recherche de réponses aux nouveaux défis technologiques sur les routes et autoroutes et assistance aux fins de leur mise en œuvre	

<i>Objectif</i>	<i>Activité</i>
	4.9 Promotion d'une gestion des routes, des autoroutes et de la circulation axée sur les utilisateurs
	4.10 Enquête auprès des pays du TEM sur leurs besoins additionnels en termes d'assistance aux fins de la conception, de la construction et de l'administration d'autoroutes
	4.11 Formations sur les questions techniques et économiques à l'intention du personnel des pays du TEM
5. Assistance aux fins de l'intégration dans le système de transport multimodal européen	5.1 Coopération du TEM avec les organes compétents de l'Union européenne et les autres organismes internationaux concernés
	5.2 Coopération avec le Comité européen de normalisation (CEN) en matière de normalisation des routes
	5.3 Coopération avec le Bureau central du projet TER sur le transport combiné, l'interopérabilité des infrastructures de transport et les aspects internationaux des deux projets, et échange de renseignements, de données et d'expériences
	5.4 Assistance du TEM aux fins de l'extension du réseau TERN de l'Union européenne vers l'Europe centrale et orientale
	5.5 Assistance du TEM en matière de suivi et de mise en œuvre d'un système de transport coordonné le long des principaux couloirs de transport paneuropéens
	5.6 Participation du TEM à l'élaboration du concept de plates-formes logistiques
6. Amélioration de la gestion du projet	6.1 Réunions régulières du Comité directeur
	6.2 Réunions des directeurs de routes ou de leurs représentants
	6.3 Renforcement du rôle, du personnel et des fonctions du Bureau central du projet
	6.4 Mise à jour régulière des plans d'action du projet TEM (stratégies à court terme)
	6.5 Coopération entre pays du TEM pour toutes les questions relatives au transport routier
	6.6 Transfert de technologie depuis les pays n'appartenant pas à la région et au sein de la région
	6.7 Auto-évaluation du projet TEM
7. Définition de nouveaux objectifs en fonction des besoins naissants	

Module 6

Projet de chemin de fer transeuropéen (TER)

Programme de travail pour 2011-2015

<i>Objectif</i>	<i>Activité</i>	<i>Produit</i>		
1. Développement du réseau TER (rail et transport combiné)	1.1	Mise à jour définitive de l'Accord sur le Fonds d'affectation spéciale	1.1.1	Accord sur le Fonds d'affectation spéciale mise à jour, avec pièce jointe et annexes
	1.2	Optimisation des activités de coopération du TER	1.2.1	Système d'évaluation aux fins de la coordination des activités du TER
	1.3	Examen du TER et du réseau de base du Plan directeur du TER	1.3.1	Mise à jour du réseau de base du Plan directeur du TER en fonction des faits nouveaux survenus ou de l'adhésion de nouveaux pays Inventaire des plans et programmes gouvernementaux et des études de faisabilité ou de pré-investissement visant à améliorer les lignes du réseau TER Études sur le développement du transport sur les lignes ferroviaires dans la région du TER Études sur le réseau de lignes à grande vitesse et développement du système européen de contrôle des trains (ECTS) et du système européen de gestion du trafic ferroviaire (ERTMS) Prévisions de trafic sur le réseau TER Rapport sur le développement du réseau TER
	1.4	Goulets d'étranglement du réseau TER	1.4.1	Évaluations et échanges de vues concernant les études préalables de faisabilité concernant les goulets d'étranglement recensés selon les critères généralement admis
			1.4.2	Amélioration et élimination des goulets d'étranglement au moyen d'actions conjointes appropriées et de l'application des instruments juridiques pertinents
	1.5	Participation à des réunions, conférences, etc.	1.5.1	Rapport du Bureau central du projet
			1.5.2	Présentation d'informations, par l'organe d'exécution, sur les contacts établis avec des pays non membres en vue d'accroître la participation au TER
	1.6	Séminaires, ateliers et cours de formation	1.6.1	Organisation de réunions de responsables ferroviaires, de séminaires, d'ateliers et de cours de formation et aide à la participation des pays du TER à diverses conférences

<i>Objectif</i>	<i>Activité</i>	<i>Produit</i>
2. Création et exploitation d'une banque de données ferroviaires	2.1 Établissement d'un système commun d'exploitation de la banque de données	2.1.1 Utilisation des données existantes par les pays membres
	2.2 Fourniture de données	2.2.1 Fourniture de données aux pays non membres
	2.3 Poursuite de la tenue à jour et du traitement des données	2.3.1 Mise en place du système d'information géographique (SIG) au sein du Bureau central du projet TER. Fourniture par le Bureau central du projet de cartes et de données élaborées à chaque pays membre pour leur réseau et territoire respectifs. Fourniture par le Bureau central du projet de cartes et de données élaborées globales aux pays membres, dans certaines conditions fixées par le Comité directeur du TER.
	2.4 Mise en œuvre des résultats de la révision du Plan directeur du TER	2.4.1 Suivi de l'exécution des projets liés à la révision du Plan directeur
3. Amélioration de la situation et de la gestion du transport ferroviaire sur les plans économique et financier	3.1 Mesures en matière de sécurité ferroviaire	3.1.1 Participation active aux activités de la CEE en matière de sécurité ferroviaire, et promotion et favorisation de la mise en œuvre des mesures connexes
		3.1.2 Formation du personnel responsable de la sécurité ferroviaire dans les pays membres
		3.1.3 Organisation d'un séminaire sur la sécurité ferroviaire destiné aux plus hauts responsables des ministères des transports et des directions ferroviaires
	3.2 Évaluation des bases techniques des lignes du réseau TER	3.2.1 Rapports sur la modernisation nécessaire des bases techniques des lignes du réseau TER (gares, voies, etc.)
	3.3 Stratégie commune pour une bonne gestion et exploitation du transport ferroviaire sur les plans économique et financier	3.3.1 Rapport d'évaluation des mesures adoptées par les administrations ferroviaires conformément à la stratégie commune de bonne gestion économique et financière du transport ferroviaire
	3.4 Exploitation d'un système intégré de gestion	3.4.1 Rapport d'évaluation de la situation actuelle en ce qui concerne l'utilisation d'un système intégré de gestion dans les pays du TER, pour suite à donner
	3.5 Transport combiné	3.5.1 Recensement des obstacles au développement du transport international combiné
	3.6 Réorganisation du transport ferroviaire	3.6.1 Rapport sur l'état d'avancement de la réorganisation du transport ferroviaire dans les pays du TER
	3.7 Mesures et activités en faveur de l'intermodalité et de l'interopérabilité	3.7.1 Promotion de mesures en faveur de l'intermodalité et de l'interopérabilité ferroviaire et participation active à leur mise en œuvre

<i>Objectif</i>	<i>Activité</i>	<i>Produit</i>
4. Amélioration et harmonisation des techniques et technologies ferroviaires	4.1 Matériel roulant	4.1.1 Organisation de tables rondes sur le nouveau matériel roulant
		4.1.2 Évaluations et échanges de vues sur les nouveautés en matière de production, d'achat et d'entretien du matériel roulant
	4.2 Entretien et réparation des voies, modernisation des technologies	4.2.1 Rapport sur la situation actuelle dans les pays du TER et élaboration de propositions pour suite à donner
		4.2.2 Organisation de tables rondes sur l'entretien des voies et les travaux de génie civil
	4.3 Électrification, signalisation, télécommunications, informatisation	4.3.1 Propositions concernant la situation actuelle dans les pays du TER en vue de définir l'éventuelle marche à suivre
	4.4 Échange d'informations aux fins de la mise en place de nouveaux services	4.4.1 Recensement des obstacles techniques à la mise en place de nouveaux services ferroviaires
4.5 Échange d'informations sur la productivité dans le transport ferroviaire	4.5.1 Rapport sur la productivité dans le transport ferroviaire dans les pays du TER	
4.6 Rassemblement des études disponibles sur les aspects environnementaux du transport ferroviaire	4.6.1 Rapport sur la performance environnementale du transport ferroviaire	

Module 10

Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE)

Programme de travail pour 2011-2012

<i>Activité du PPE-TSE</i>	<i>Pays/organisation hôte/chef de file</i>	<i>Date et lieu</i>
a) Élaborer un programme pour attirer et soutenir des investissements dans des transports respectueux de l'environnement et de la santé		
Colloque 2011 du PPE-TSE: Une mobilité urbaine partagée et innovante (But prioritaire 2 de la Déclaration d'Amsterdam) (en cours)	Comité directeur et secrétariat du PPE-TSE	2011, Genève (Palais des Nations)
Colloque 2012 du PPE-TSE: Réduction des émissions de gaz à effet de serre liées aux transports (But prioritaire 3 de la Déclaration d'Amsterdam) (en discussion)	Comité directeur et secrétariat du PPE-TSE	2012, Genève (siège de l'OMS)

<i>Activité du PPE-TSE</i>	<i>Pays/organisation hôte/chef de file</i>	<i>Date et lieu</i>
b) Renforcer les capacités pour une meilleure intégration des politiques des transports, de la santé et de l'environnement		
Course de relais 3: Travailler ensemble pour un transport durable et sain (achevé)	Kiev (Ukraine)	Juin 2011
Course de relais 4: Atelier régional sur le thème du transport urbain durable (en discussion)	En attente de propositions	Printemps 2012
Élaboration et lancement de l'outil d'évaluation de l'impact économique du cyclisme sur la santé (achevé)	Secrétariat du PPE-TSE, en collaboration avec la Commission européenne (projet PHAN de promotion des réseaux et des actions visant à offrir à tous des environnements sains propices à l'activité physique) et le Réseau européen pour la promotion de l'activité physique favorable à la santé (HEPA Europe) (outil d'évaluation de l'impact économique de la marche sur la santé)	En marge du Forum international des transports (Leipzig, Allemagne)
Mise à l'essai de l'outil d'évaluation de l'impact économique de la marche sur la santé (en cours)		
Élaboration d'un outil pratique du PPE-TSE pour l'évaluation de l'impact économique des effets du transport sur la santé (en cours)	Secrétariat du PPE-TSE, en collaboration avec HEPA Europe et la Commission européenne (projet PHAN)	Premier trimestre 2012
Élaboration de matériels pour le renforcement des capacités dans des emplois respectueux de l'environnement et de la santé dans le secteur des transports	Secrétariat du PPE-TSE et pays chefs de file/partenaire du PPE-TSE	Quatrième trimestre 2011
c) Partager et diffuser de bonnes pratiques en matière de transports respectueux de l'environnement et de la santé		
Brochure sur le PPE-TSE (achevée)	Secrétariat du PPE-TSE	
Stratégie de communication du PPE-TSE (achevée et adoptée)	Secrétariat du PPE-TSE	
Contacts avec les écoles et les collectivités locales pour échanger des données d'expérience en matière de transport urbain durable (par exemple pédibus, prix PPE-TSE, concours de photographie et d'art) (en cours)	Secrétariat du PPE-TSE et pays chefs de file	2012
Boîte à outils du PPE-TSE: incorporation de nouveaux outils (en cours de discussion)	Secrétariat du PPE-TSE et pays chefs de file	2011-2012
Portail d'échange d'informations du PPE-TSE:	Secrétariat du PPE-TSE	
i) Modernisation et migration vers un nouveau serveur (achevé);		Premier trimestre 2011
ii) Modification de la conception du transfert et de la mise à jour des données et des informations (en cours)		2012

<i>Activité du PPE-TSE</i>	<i>Pays/organisation hôte/chef de file</i>	<i>Date et lieu</i>
d) Faciliter la mise en œuvre d'activités aux niveaux local, national et régional		
Réunion du PPE-TSE intitulée «Relier les maillons de la chaîne: choix en matière de transports pour notre santé, l'environnement et la prospérité», organisée en marge de la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (en cours)	Secrétariat du PPE-TSE et pays chefs de file	2011, Astana (Kazakhstan)
Élaboration et lancement de la brochure sur les emplois respectueux de l'environnement et de la santé dans le secteur des transports (exposé sur les résultats concrets de la session thématique consacrée au But prioritaire 1 de la Déclaration d'Amsterdam) (en cours de discussion)	Secrétariat du PPE-TSE	2011, Astana (Kazakhstan)
Élaboration d'un manuel pour l'établissement de plans d'action nationaux dans les domaines des transports, de la santé et de l'environnement (en cours)	Secrétariat du PPE-TSE	Printemps 2012 (troisième projet achevé en janvier 2011)
Assistance aux pays aux fins de l'élaboration des plans d'action nationaux dans les domaines des transports, de la santé et de l'environnement à travers le Partenariat du PPE-TSE (en cours de discussion)	Pays bénéficiaire et pays fournisseurs de l'assistance (à déterminer)	Printemps 2012
e) Soutenir des projets internationaux de sensibilisation et de coopération pour favoriser les meilleures pratiques et une démarche intégrée en matière de politiques des transports, de la santé et de l'environnement		
Élaboration d'un projet du Partenariat du PPE-TSE (en cours de discussion)	Bureau du Comité directeur et secrétariat du PPE-TSE	Juin 2011, Rome (OMS/Europe)
Élaboration d'une proposition de projet avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour mener des campagnes publiques de sensibilisation à la mobilité durable, en tirant parti des liens du PNUE avec les municipalités et les ONG locales en Europe du Sud-Est et d'autres sous-régions (à l'étude)	Secrétariat du PPE-TSE et PNUE	2011-2012
Étude des possibilités d'utiliser le PPE-TSE comme modèle pour d'autres régions en ce qui concerne l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques, en commençant par les zones urbaines d'Asie, en collaboration avec le PNUE à Bangkok et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), en privilégiant les transports urbains viables (à l'étude)	Secrétariat du PPE-TSE et CESAP	2012
Renforcement de la collaboration avec la Commission européenne (CE), les institutions financières internationales et d'autres organismes internationaux (par exemple pour le suivi de la Déclaration de Parme sur l'environnement et la santé) ainsi qu'avec les ONG et le secteur privé, pour atteindre les buts prioritaires du PPE-TSE (en cours)	Secrétariat du PPE-TSE/CE/institutions financières internationales	2011-2012

<i>Activité du PPE-TSE</i>	<i>Pays/organisation hôte/chef de file</i>	<i>Date et lieu</i>
----------------------------	--	---------------------

f) Améliorer les mécanismes de suivi et de communication d'informations en vue de la mise en œuvre

Élaboration et approbation d'un cadre et d'un questionnaire pour examiner régulièrement la mise en œuvre des buts énoncés dans la Déclaration d'Amsterdam (achevé)	Bureau du Comité directeur et secrétariat du PPE-TSE	2011
Établissement de rapports disponibles en ligne pour chaque État membre et d'une synthèse régionale pour examen par le Comité directeur (en cours)	Secrétariat du PPE-TSE	2011-2012
